

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024  
Extrait des délibérations n°16**

Date de convocation : le 03 décembre 2024. Date d'affichage : le 03 décembre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 09 décembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Absent	ROCREE Roselyne - Excusée
BERNIEVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal - Excusé	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé - POUVOIR : S. RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : I. VAUQUELIN VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024  
Extrait des délibérations n°16**

**COMPETENCE VOIRIE**

**Objet : Autorisation de dépôt de dossier fonds verts – renouée du japon**

Suite au constat de présence de la renouée du Japon le long de la voie verte, une réflexion sur l'élimination de cette espèce invasive a été menée par les services. Selon les études du CEREMA, le terrassement sur 1,00 mètre de profondeur, le criblage des terres pour retirer les rhizomes (racines latérales à l'origine de la prolifération) et la remise en œuvre des terres criblées est la solution la plus pérenne.

Dans le cadre du fonds vert (axe n°3 – Améliorer le cadre de vie), les projets portant sur la restauration des écosystèmes terrestres et marins peuvent bénéficier d'une aide financière (mesure d'accompagnement visant à réduire les pressions qui sont la cause de dégradation des milieux).

La candidature doit comprendre :

- le descriptif du projet,
- le chiffrage du projet (estimation faite à 4 350 € H.T),
- une délibération de l'organe délibérant autorisant le dépôt de dossier,
- un relevé d'identité bancaire du porteur de projet.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles D.2224-1 à D.2224-5,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2024,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- autorise le président à déposer une candidature pour le territoire de la communauté de communes du pays du Neubourg pour la demande subventions au titre du fonds vert « protéger et restaurer les espaces naturels »,
- autorise le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON**



**Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE**

